

Compte-rendu du conseil d'école du lundi 12 juin 2023

Membres présents :

- Les enseignants : monsieur Giraud-Sauveur, directeur, Mme Mathieu, Mme Giraud-Sauveur, Mme Lafond, Monsieur Lemaitre, Mme Jacob, Mme Roesch
- Les déléguées des parents d'élèves : Mme Roth, Mme Cueff, monsieur Duterte, Mme Faure, Mme Péraldo
- Représentants de la mairie : monsieur Giordano (maire), Mme Torrent (première adjointe), monsieur Faure (adjoint), Mme Kermarec (conseillère municipale), Monsieur Ménard.
- Services périscolaires : Mme Croux

Personnes invitées :

Flavien Jamet, centre socioculturel – Communauté de communes du Pays des Écrins

Les élèves délégués des classes CE2 à CM2 participent à la première partie du conseil d'école consacrée à l'aménagement de la cour de récréation.

Début de la réunion : 18 h 15

1 – Dossier « notre école faisons là ensemble »

Les élèves délégués des classes CE2 à CM2 expliquent le travail réalisé cette année en tant que représentant des élèves :

- Cette année les deux classes CE2-CM1 et CM1-CM2 ont élu des élèves délégués (2 titulaires et 2 suppléants pour chaque classe)
- Des réflexions ont eu lieu dans les classes pour faire émerger des idées pour améliorer les conditions de vie des élèves à l'école
- Les élèves délégués ont également rencontré le directeur à plusieurs reprises ;
 - o ces échanges ont été l'occasion de faire le point sur la faisabilité de certains projets des élèves en lien avec la réglementation en vigueur
 - o une activité jardinage a été organisée par les élèves pendant la garderie du midi
 - o les élèves ont fait plusieurs propositions sur l'aménagement de la cour, du jardin et de la terrasse de la cantine : installer une table de ping-pong, remplacer les vélos et les trottinettes qui sont détériorés, des jeux éducatifs pour la cour (jeux individuels ou coopératifs, par exemple un minigolf facile à installer), un voile d'ombrage pour la terrasse, deux tables 4 places avec des bancs à installer sous les préaux, des poubelles pour trier les déchets sous chaque préau, une fontaine à eau, un panneau de basket pour les plus jeunes, des filets pour empêcher les ballons de sortir de la cour.
- Les élèves de CE2 à CM2 et leurs délégués se sont particulièrement impliqués cette année dans cette réflexion. Leurs idées méritent d'être prise en compte.
- Les enseignants ont également repéré des besoins en équipement complémentaires pour la pratique de l'éducation physique et sportive.
- La mise en œuvre de ces projets nécessite un budget assez conséquent.

Le directeur propose donc de déposer un dossier « Notre école faisons là ensemble », dossier qui permet de solliciter du ministère de l'éducation nationale une participation financière.

- Le projet s'intitulera : « **Aménager certains espaces de l'école pour mieux vivre ensemble et pour renforcer l'éducation physique et sportive** ».
- Plusieurs objectifs peuvent être poursuivis :
 - o Favoriser la coopération entre les élèves.
 - o Prévenir les violences verbales et physiques et le harcèlement.
 - o Favoriser l'activité physique des élèves afin de prévenir les risques de surpoids.
 - o Donner aux élèves des possibilités pour jouer, se détendre pendant les temps de récréation et de garderie
- Le directeur propose d'étaler le projet sur trois années : 2023-2024-2025.
- La mise en œuvre de ce projet nécessitera une concertation régulière entre les divers partenaires impliqués.

Avis très favorables du conseil d'école

- Monsieur le maire précise que la commune peut s'engager sur une petite partie du financement.
- Le directeur de l'école déposera le dossier auprès des services de l'inspection académique.

2 – Mise en place d'un accueil de loisirs le mercredi à compter de la rentrée de septembre 2023

Les accueils de loisirs sont de la compétence de la communauté de communes du Pays des Écrins.

Un accueil de loisirs existe déjà pendant les vacances de La Toussaint, février, printemps et été jusqu'au 15 août.

Un accueil sera mis en place le mercredi à partir de septembre 2023.

Monsieur Flavien Jamet apporte des précisions sur les modalités de mise en place :

- Tranche d'âge : 3 à 11 ans
- Horaires : 8 h à 18 h tous les mercredis de l'année scolaire et pendant les vacances scolaires.
 - o Si des parents ont besoin d'une prise en charge avec des horaires différents, ils doivent contacter le centre socio-culturel afin que les besoins soient bien identifiés :
 - f.jamet@cc-paysdesecrins.com - 04 92 23 11 33 – 06 79 44 52 45
- Possibilité d'inscrire l'enfant sur le portail famille de la communauté de communes : <https://cc-paysdesecrins.portail-familles.app/go/7RK3R31S1163WRT91DH117CD3CGSE1W44ZZ06LPV6PO9AR06E5>
 - o Seulement le matin.
 - o Seulement l'après-midi.
 - o Le matin plus le repas de midi.
 - o La journée complète avec ou sans le repas.
- Les repas seront probablement commandés par la communauté de communes auprès de la SAB (à confirmer)
- À ce jour, 8 enfants sont déjà inscrits. L'ensemble des familles du canton ont accès à ce service.
- Il y aura probablement un groupe d'enfants (maximum 20 enfants), avec deux animateurs.
- Le centre socioculturel doit encore recruter le personnel nécessaire : un directeur adjoint d'accueil de loisirs et un animateur. Ce personnel aura aussi la charge du service d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et de l'accueil de loisirs des vacances scolaires.

CLAS : le service d'accompagnement à la scolarité (dont l'aide aux devoirs) sera reconduit en 2023-2024 ; 3 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi). Le service sera à nouveau proposé aux élèves du CP au CM2. Inscription également à réaliser auprès de la communauté de communes.

3 – Organisation pédagogique prévisionnelle pour 2023-2024

L'école devrait compter environ 106 élèves à la rentrée prochaine, sous réserve de nouvelles arrivées pendant l'été.

- Effectifs prévisionnels :

PS	6
MS	9
GS	13
CP	11
CE1	16
CE2	21
CM1	7
CM2	23

Répartition prévisionnelle envisagée :

- o Classe PS-MS-GS – Audrey Mathieu (100%) – environ 19 élèves
- o Classe GS-CP – Isabelle Giraud-Sauveur (100%) – environ 20 élèves
- o Classe CE1-CE2 – Laetitia Lafond (75 %) et un autre enseignant – environ 22 élèves
- o Classe CE2-CM1 – C. Jacob (75 %) et un autre enseignant – environ 22 élèves
- o Classe CM2 – N. Lemaitre (100 %) – environ 23 élèves

Important : Cette répartition peut être modifiée jusqu'au jour de la rentrée le 4 septembre 2023 en raison d'éventuelles inscriptions de nouveaux élèves pendant l'été.

- Les élèves de GS et de CE2 seront probablement répartis entre deux classes.
- Lorsqu'un niveau est réparti entre deux classes, deux groupes hétérogènes sont constitués en fonction de divers critères : la maturité des élèves, le niveau scolaire, l'autonomie, le comportement, les relations avec les autres enfants,
- Les listes des classes seront affichées à l'école le mercredi 31 août 2022 après-midi, veille de rentrée.
- L'objectif prioritaire est d'abord de constituer des groupes d'élèves qui puissent vivre et travailler ensemble pour apprendre et progresser ensemble et de tenir compte des besoins particuliers de certains élèves.
- Les demandes particulières des parents ne sont pas prises en compte.

- Le directeur explique que les noms des enseignants qui travailleront avec Mme Lafond et Mme Jacob seront connus prochainement, après décision de l'Inspection académique.

4 – Parcours d'éducation à la santé

Le directeur de l'école et les enseignants apportent quelques informations sur deux sujets importants :

Éducation à la sexualité

Contribuant à préparer les élèves à leur vie d'adulte, l'éducation à la sexualité se fonde sur les valeurs d'égalité, de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle veille à garantir le respect des consciences, du droit à l'intimité et de la vie privée de chacun. Cette éducation à la sexualité commence à l'école et se poursuit dans l'enseignement secondaire.

Cette éducation à la sexualité est organisée de l'école maternelle jusqu'au lycée. Elle vise à développer des connaissances et des compétences dans trois champs :

- o Le champ biologique : anatomie, physiologie ; transmission de la vie ; puberté ; prévention VIH/sida et IST ; contraception ; IVG
- o Le champs psycho émotionnel : estime de soi, confiance en soi ; relation aux autres ; émotions et sentiments ; orientation sexuelle ; identité de genre ; compétences psychosociales.
- o Et le champs juridique et social : rôles sexués et stéréotypes ; développement de l'esprit d'analyse : égalité filles - garçons, discriminations, sexisme, harcèlement ; liberté et responsabilité face aux choix personnels, notion de consentement ; éducation aux médias et à l'information [pornographie, publicité, internet et réseaux sociaux, cyberharcèlement] ; lois écrites [code civil et code pénal] ; valeurs et normes ; prévention des violences sexuelles et sexistes.

Cette éducation est assurée par les enseignants, en lien avec les programmes de l'école. Des intervenants extérieurs peuvent être sollicités. L'infirmière scolaire est intervenue cette année dans les classes CE2-CM1 et CM1-CM2 sur les notions de respect de son corps et du respect du corps des autres.

Les membres du conseil d'école échangent sur le rôle important des parents dans cette éducation.

Prévention des violences et du harcèlement

L'école dispose d'un plan de prévention des violences et du harcèlement mis à jour en 2022. Le personnel de l'école est fortement sensibilisé sur ce sujet. Enseignants et personnel communal réagissent très vite dès qu'un problème est identifié.

Le directeur insiste sur une idée forte : **la meilleure prévention consiste à traiter rapidement toutes les situations de conflits entre les élèves afin d'éviter que certaines situations ne se dégradent au fil des semaines avec des conséquences qui peuvent être graves pour les élèves victimes.**

Si nécessaire, l'école dispose d'un plan de prévention des violences et du harcèlement pour mieux vivre à l'école : il peut être consulté sur le site internet de l'école : <https://www.site.ac-aix-marseille.fr/ec-st-martin-de-queyrieres/spip/-Prevention-des-violences-et-du-harcelement-.html>

5 – Préparation de l'année scolaire 2023-2024

Montant de la cotisation volontaire des parents d'élèves à la coopérative scolaire pour 2023-2024.

- o Chaque classe dispose d'une coopérative scolaire qui contribue au financement de certaines actions culturelles et artistiques (spectacles au théâtre, séances de cinéma, projets en littérature / sciences / ...). Les coopératives scolaires jouent donc un rôle important dans la vie des classes. L'équipe enseignante propose de maintenir le même montant de la cotisation à la coopérative en 2023-2024.
- o Un tarif dégressif sera à nouveau proposé, avec la possibilité de régler la cotisation en 2 fois. Pour un enfant : 25 euros - Deux enfants : 24 euros pour chaque enfant - Trois enfants : 23 euros pour chaque enfant

Le conseil d'école valide cette proposition.

Les listes des fournitures scolaires à la charge des familles pour 2023-2024

- o Comme les années précédentes, les listes sont élaborées dans le respect des consignes du ministère. Depuis plusieurs années, le ministère propose une liste modèle unique, avec une trentaine d'articles : <https://www.education.gouv.fr/liste-des-fournitures-scolaires-pour-la-rentree-7526>
- o Ces listes seront préparées pour chaque niveau de classe et elles seront communiquées à chaque élève début juillet. Elles seront également consultables sur le site internet de l'école.

Les photos des classes pour l'année 2023-2024

- o Depuis plusieurs années, les photos des classes sont réalisées en septembre par Monsieur Madier qui propose à nouveau le même tarif pour 2023-2024 : 4.5 euros pour la photo en 18 X 24 avec le cartonnage

- Les parents délégués décident de poursuivre le partenariat avec M Madier
- Les photos seront réalisées mi-septembre 2023.

Le conseil d'école valide cette proposition.

- **L'organisation de l'élection des représentants des parents d'élèves en octobre 2023.**

- En attente de la circulaire sur les élections 2023, l'élection devrait avoir lieu le vendredi 6 octobre 2023. Conformément à l'arrêté du 19 août 2019 et après l'avis favorable du conseil d'école du 12/11/2019, le vote aura lieu exclusivement par correspondance.
- Par ailleurs, l'article 5 de la loi Rilhac promulguée le 23/12/2021 prévoit que l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école peut se faire par voie électronique sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. Cette possibilité nécessite encore :
 - La publication d'un texte réglementaire
 - La mise à disposition d'une application dédiée et sécurisée
 - Le directeur informe que si cette application est disponible dès la prochaine rentrée, le vote sera organisé en ligne.
- Au cours des réunions de rentrée, le directeur rappellera le rôle des représentants des parents d'élèves et expliquera les modalités d'organisation des élections.

Le conseil d'école valide cette organisation prévisionnelle des élections.

- **Une réflexion s'engage sur le rôle des parents délégués :**

- Doivent-ils s'en tenir à leur rôle de représentants des parents ?
- Doivent-ils contribuer à l'organisation de moments conviviaux et festifs ?
- Le directeur rappelle que le rôle des représentants des parents est défini par des textes :
 - <https://eduscol.education.fr/2259/la-representation-des-parents-d-eleves>
 - ils ont un rôle important à jouer dans le bon fonctionnement de l'école (favoriser le lien entre les parents et les enseignants, participation au conseil d'école, participation aux réflexions engagées au niveau de l'école, ...).
- L'organisation de moments festifs pour créer des liens entre familles est tout à fait possible avec le soutien de la coopérative scolaire.

6 – Questions diverses :

- **Stage de réussite** : 2 stages sont organisés cet été, un début juillet, un fin août ; ces stages sont encadrés par deux enseignantes, Mme Roesch et Mme Blondin. Ils sont destinés aux élèves en difficulté scolaire, sur proposition des enseignants. Ces stages gratuits ne sont pas obligatoires.
- **Rencontre parents/enseignants/partenaires du 29 juin 2023.** Programme :
 - À partir de 16 h 30 - les enseignants accueillent les parents dans les classes : échanges, présentation de diaporamas photos, d'expositions, ...
 - 18 h 00 : présentation du travail réalisé avec l'intervenant en éducation musicale
 - 18 h 30 : repas partagé - les parents apportent des pâtisseries salées et/ou sucrées et la coopérative scolaire s'occupe des boissons.
 - Les parents délégués proposent d'organiser quelques jeux dans la cour entre 16 h 30 et 18 h 00 pour les élèves.
 - Cela sera possible si plusieurs parents se rendent disponibles pour s'occuper des jeux dans la cour et pour rapporter les jeux le vendredi matin auprès de l'association « Au coin du jeu » à Briançon.
 - Si des parents sont disponibles, merci d'informer rapidement les parents délégués en envoyant un mail à lespresvertsdeleguesdesparents@gmail.com

Fin du conseil : 20 h 30

Mme Peraldo, Déléguée des parents d'élèves

M Giraud-Sauveur, directeur